



Communiqué de presse
Paris, le 25 avril 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

UNE ANNEE HORS NORME POUR LA FILIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITE DE SOIN A RISQUE INFECTIEUX

Une augmentation de 60% du poids de déchets collectés

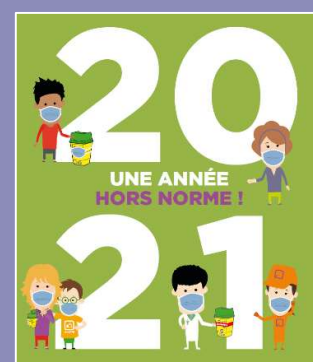
L'éco-organisme DASTRI présente son bilan de l'année 2021 : des volumes en forte hausse (+60%) pour la collecte des déchets de soins à risques infectieux (DASRI) perforants, avec un taux de collecte de 82%.

Même si la hausse des volumes est en partie due à la prise en charge, hors agrément et à la demande des pouvoirs publics, des déchets des pharmacies issus de la stratégie nationale de vaccination et de dépistage du Covid19, les volumes collectés de déchets des patients en auto-traitement sont, eux aussi, en hausse par rapport à 2020. Dans ce contexte, le maintien du taux de collecte à l'objectif fixé dans le cahier des charges est une performance qui mérite d'être saluée.

Alors que DASTRI va fêter en 2022 ses 10 ans d'agrément, le point d'orgue de l'année 2021 a été l'agrément de DASTRI le 28 décembre sur un nouveau périmètre, celui des déchets issus des dispositifs médicaux perforants connectés, les DASRI avec électronique (DASRIe), qui seront recyclés par l'éco-organisme, faisant ainsi entrer DASTRI dans l'économie circulaire.

2021 en quelques chiffres

- 4,4 millions de boîtes à aiguilles DASTRI distribuées aux pharmacies
Soit 35% de plus qu'en 2020.
- Environ 12% ont été utilisées pour stocker les vaccins Covid19
- 19 946 points de collecte dont 18 827 pharmacies¹
- 90% du réseau officinal est point de collecte DASTRI
- 886 tonnes de déchets collectés et traités pour les patients (+10,3%)
1298 tonnes si l'on y ajoute les déchets des tests et vaccins Covid19 (+60,4%)
- 66 entreprises adhérentes



UNE MOBILISATION TOTALE POUR FAIRE FACE A LA PANDEMIE

L'année 2021 est emblématique de la dualité de la filière DASTRI, à la croisée des enjeux de santé et d'environnement. La dimension sanitaire a pris une envergure inédite avec la gestion, hors agrément, des millions de DASRI générés par les pharmaciens engagés dans la lutte contre la Covid-19, en plus des DASRI perforants des patients, l'occasion de démontrer la robustesse et l'agilité de la filière.

¹ Dont 16 pharmacies dans la Principauté de Monaco



Pragmatiques, les pouvoirs publics se sont appuyés sur DASTRI pour prendre en charge les déchets issus de la vaccination et du dépistage Covid en pharmacie. La solution est simple et immédiate, puisque le circuit de collecte et de traitement est opérationnel.

Un financement spécifique est assuré – ces déchets, produits par des professionnels, ne font pas partie du périmètre d’agrément de DASTRI – par une convention signée entre la DGS et DASTRI concernant le versement d’une subvention pour la collecte et le traitement de ces déchets. Cette convention courant jusqu’au 31 août 2022, la question du financement de la prise en charge des déchets professionnels des pharmaciens, reste posée pour l’avenir. Le retour au droit commun au 1^{er} septembre 2022 suppose que les pharmaciens organisent et financent la fin de vie de leurs déchets.

« En acceptant d’intervenir, de manière massive, hors de son périmètre d’agrément – limité à la prise en charge des déchets infectieux perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d’autotests –, pour collecter et traiter les déchets de tests et de vaccins Covid des professionnels de santé que sont les pharmaciens, DASTRI et ses adhérents – entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux – ont démontré leur utilité, au service de la société. » souligne Yannick JEGOU, Président de DASTRI

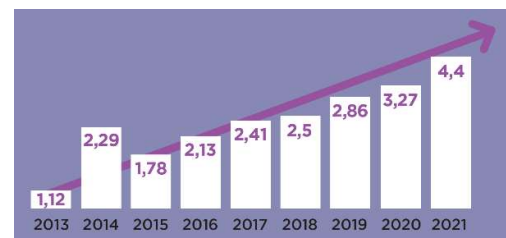
UN TAUX DE COLLECTE STABLE MALGRE UNE AUGMENTATION SANS PRECEDENT DES VOLUMES

A la prise en charge hors agrément des déchets Covid des pharmacies, vient s’ajouter une hausse des volumes sur le périmètre d’agrément de DASTRI : les déchets des patients en auto-traitement et utilisateurs d’auto-tests.

Résultat : près de dix ans après sa création, l’éco-organisme a pris en charge en 2021 des volumes véritablement hors norme. L’équipe DASTRI se mobilise et mobilise tous les intervenants de la filière : fabricants des emballages, logisticien, opérateurs de collecte, installations de traitement. Les modes de coopération sont renforcés ; le suivi quotidien des opérations permet d’anticiper. Mission accomplie !

4,4 millions de boîtes distribuées : + 35%

Les pharmaciens impliqués dans la vaccination et le dépistage de la Covid-19, ont utilisé les boîtes DASTRI pour stocker leurs seringues usagées et les auto-piqueurs et lancettes des tests sérologiques. Plus de 18 000 officines ont ainsi contribué à la campagne de vaccination pour un total estimé de 11 millions d’injections. Dans la pratique, malgré les consignes de tri de DASTRI, les boîtes à aiguilles ont souvent été utilisées également comme contenants de stockage pour les écouvillons, tubes et cassettes des tests antigéniques.



Nombre de boîtes à aiguilles distribuées (Millions/an)

Ceci explique que plus de 4,4 millions de boîtes aient été utilisées en 2021, soit + 35% par rapport à 2020. Le nombre de commandes qu’a dû gérer l’éco-organisme a de ce fait grimpé en flèche : 65 331 contre 46 574 en 2020, soit + 40%. Cette augmentation est allée de pair avec celle du nombre de caisses carton distribuées : + 52% de caisses carton distribuées.

1298 tonnes de déchets collectés : + 60%



+ 60,4 %

C'est l'augmentation du tonnage net (hors contenants) collecté en 2021, tests et vaccins inclus. Soit **1 298 tonnes** vs 809 en 2020. Contenants inclus, le poids brut s'élève à **2 127 tonnes**, en croissance de 46 %.

Le tonnage de déchets collectés a également connu en 2021 une croissance sans précédent. Le poids des DASRI perforants patients, entrant dans le champ de l’agrément, a continué à augmenter à un rythme similaire à celui des années précédentes (+ 10,3 % par rapport à 2020). S’y sont ajoutés les tests et vaccins Covid : à eux seuls, ces déchets ont représenté près du tiers (32 %) du total des DASRI collectés. Cela se traduit par une hausse totale de 60 % du poids des déchets collectés !

Pour mener à bien la collecte, DASTRI s'appuie sur un réseau national de 19 930 points de collecte au 31 décembre 2021 (+596 vs 2020), dont 18811 pharmacies. Depuis 2020, la loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (dite loi AGEC) impose à toutes les pharmacies de collecter les DASRI perforants des patients en auto-traitement. Au 31 décembre 2021, 2 115 pharmacies ne répondaient pas encore à cette obligation – nombre qui s'est réduit à 1791 pharmacies au 30 avril 2022.

Un taux de collecte quasi-stable à 82%

Dans ce contexte compliqué, la filière a réussi à maintenir un taux de collecte des déchets patients quasi-stable par rapport à 2020, à 82 %, soit deux points au-dessus de l'objectif fixé par le cahier des charges au 31 décembre 2022. L'analyse de cette performance révèle des évolutions contrastées. Le taux de collecte progresse en Corse, en Outre-Mer et dans les Hauts-de-France. En revanche, la performance se dégrade en Île-de-France – où le taux repasse sous la barre des 60 % – ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes et PACA.

DES PERSPECTIVES QUI RECONCILIENT SANTE ET ENVIRONNEMENT

Le baromètre annuel IFOP-DASTRI révèle la préoccupation environnementale des patients, qui sont 88% à vouloir choisir des produits de soins moins impactants pour l'environnement. Or la loi AGEC renforce et consacre le rôle des filières REP en tant que levier de l'économie circulaire.

Dans ce cadre, DASTRI a finalement été agréé pour la première fois le 28 décembre 2021 pour prendre en charge les nouveaux équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux perforants. Après plusieurs années d'expérimentation hors agrément de la collecte des pompes patch à insuline d'Insulet, ayant donné lieu en 2021 au traitement de 1,6 millions de pompes et au recyclage de 4,8 millions de piles, cet agrément va permettre à l'éco-organisme d'inscrire dans la durée la collecte des déchets issus de ces dispositifs innovants, appelés DASRI avec électronique (DASRIe).

Cela amène DASTRI à mettre en place en 2022 un circuit dédié de collecte qui aboutira au recyclage de ces déchets, contrairement aux DASRI conventionnels dont l'élimination est imposée par la réglementation.

Plusieurs évolutions devraient contribuer à ancrer encore davantage la filière dans l'économie circulaire au cours des prochaines années : l'intégration d'un pourcentage croissant de plastique recyclé dans les contenants – au-delà des 20% actuels – , le recyclage des DASRIe et de leurs contenants en carton qui, à la différence des DASRI conventionnels, ne seront pas incinérés, l'éventuelle réutilisation des boîtes à aiguilles utilisées pour trier les DASRI conventionnels et l'optimisation des tournées de collecte.



« Beaucoup reste à inventer pour permettre le recyclage [des] dispositifs médicaux de nouvelle génération et, plus globalement, accompagner la décarbonation de la santé : nouvelles techniques de séparation des composants, (...) éco-conception des produits, mais aussi sécurisation des dispositifs médicaux ou boîtes à aiguilles connectées. Ce sera la mission du DASTRI Lab, qui entend mettre au service des adhérents de la filière une dynamique d'innovation et d'expérimentation. (...) [L'enjeu] est désormais de créer un écosystème de santé, où collaborent notamment des fabricants de dispositifs médicaux, des professionnels de santé et des écoles d'ingénieur spécialisées » déclare Laurence Bouret, Déléguée Générale de DASTRI.

Un service de proximité, simple et gratuit pour les patients

Éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, DASTRI répond à un enjeu de santé publique fort : mettre à disposition des bénéficiaires une solution de proximité simple, gratuite et sécurisée. 37 pathologies sont concernées par le dispositif. Disponibles gratuitement dans toutes les pharmacies, la boîte à aiguilles jaune et la boîte violette DASTRI permettent de collecter les déchets de soins perforants qui représentent un risque pour la collectivité et qui doivent être triés pour la sécurité de tous. Les boîtes doivent ensuite être rapportées dans un point de collecte géolocalisable via le site Dastri.fr, pour être ensuite éliminés (boîte jaune) ou recyclés (boîte violette).



À propos de DASTRI

Agréé par les pouvoirs publics pour la deuxième fois en décembre 2016, DASTRI est un éco-organisme atypique, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux). DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets perforants qu'ils produisent à leur domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels. La filière s'appuie sur la distribution gratuite de contenants – boîtes à aiguilles jaunes et boîtes violettes destinées au recyclage des dispositifs médicaux perforants connectés – par les 20880 pharmacies d'officine de métropole et d'outremer et sur un réseau très dense de plus de 20196 points de collecte en apport volontaire. A vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme entend néanmoins innover pour réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière. Plus d'informations : www.dastri.fr

Contact presse

Nadia MEYER – Directrice Communication – 06 35 34 35 80 – nadia.meyer@dastri.fr
Laurence Bouret – Déléguée Générale – 06 24 56 04 82 – laurence.bouret@dastri.fr

Pressroom :

Visuels en téléchargement sur <https://www.dastri.fr/espace-presse/>